

## **AIEV**

### **ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX USEES DE VUFFLENS-LA-VILLE**

En séance ordinaire du 27 novembre 2024, le Conseil intercommunal de l'AIEV (Association intercommunale des eaux usées de Vufflens-la-Ville) a décidé :

- d'accepter le préavis relatif au budget 2025**

En vertu des art. 166ss de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, cette décision est susceptible de référendum. Le préavis du budget peut être consulté au greffe municipal de chaque Commune membre.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de la commune-siège de l'association (Vufflens-la-Ville), accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corp électoral constituant le comité, dans les 10 jours qui suivent la publication dans la FAO (168al. 1 LEDP).

Le Comité de direction de l'AIEV